



# INFOMESNIL



Mensuel - N° 2018 – 01

Mercredi 3 janvier 2018

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et jeudi : 17h00 à 19h00 - Mardi : 15h00 à 17h00  
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)

## Informations de la mairie

### Vœux 2018

La municipalité vous présente ses vœux les plus chaleureux pour 2018 !

Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et réussite.



### Vœux de la mairie

**M. MENUEL**, Député de l'Aube.

**M. JUILLET**, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aube et Président de la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson.

**M. DANJIN**, Président départemental de l'ADAMA10.

**M. SIMON**, Maire de Mesnil-Saint-Loup et l'ensemble du Conseil Municipal, auront le plaisir de vous retrouver à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **vendredi 12 janvier 2018 à 19h00** à la salle polyvalente de Mesnil-Saint-Loup.

A cette occasion, il nous sera remis la Marianne du Civisme dans la catégorie des localités Auboises de 251 à 500 inscrits sur les listes électorales (*431 inscrits à Mesnil sur 639 habitants*), afin de souligner la forte participation des électeurs de notre commune lors des élections présidentielles et législatives de 2017.

**Le Maire et l'équipe municipale**

### Recensement de la population

Vous allez être recensé entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018.

Notre agent recenseur sera Madame Marie Françoise BECARD.

Merci par avance de lui faire le meilleur accueil.

Afin de pouvoir vous familiariser par avance avec le dossier, nous vous prions de trouver ci-dessous un spécimen du document qui vous sera remis lors du passage de l'agent recenseur.

Durant cette période, si vous en ressentez le besoin, la secrétaire de mairie pourra vous aider et répondre à vos questions uniquement sur rdv au 03.25.40.42.17.





# RECENSEMENT

de la population 2018



**CETTE ANNÉE, VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT**  
Le recensement de la population, c'est utile, c'est sûr, c'est simple.

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Code d'accès :

Mot de passe :

## 1 - LE RECENSEMENT, À QUOI ÇA SERT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

**Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

**Le recensement par internet, c'est plus pratique !**

### • Plus rapide

Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec votre agent recenseur pour le retour des documents.

### • Plus simple

Vous êtes guidé tout au long du remplissage et le questionnaire s'adapte à vos réponses.

### • Plus écologique

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, **merci de répondre sous quelques jours.**

**Réponse internet avant le :**

**ou prochaine visite de votre agent recenseur le :**

Merci de respecter cette date pour éviter un déplacement inutile à votre agent recenseur.

### Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

IRIS, îlot ou district

Rang A

Rang L

TYPE DE CONSTRUCTION

Bâtiment d'habitation d'un seul logement










ASPECT DU BÂTI\*

Habitation de fortune

Case traditionnelle

Maison ou immeuble en bois

Maison ou immeuble en dur

\*Cette question ne concerne que les DOM

99047

8A00767569

10237

MESNIL-SAINT-LOUP



Insee & votre commune



8 A 0 0 7 6 7 5 6 9



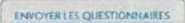
## 2 - CONCRÈTEMENT, ÇA SE PASSE COMMENT ?

### 1. UN AGENT RECENSEUR RECRUTÉ PAR VOTRE MAIRIE SE PRÉSENTE CHEZ VOUS

et vous propose de vous faire recenser sur internet, ou, en cas d'impossibilité, sur papier.

### 2. VOUS RÉPONDEZ AUX QUESTIONNAIRES

**Le plus simple : choisissez d'être recensé en ligne.**

- Allez sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ».
- Pour vous connecter, utilisez le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la première page de ce document. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Saisissez ensuite les informations renseignées par l'agent recenseur concernant votre logement.
- Vous n'avez plus qu'à vous laisser guider pour remplir le questionnaire.
- N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail si vous souhaitez recevoir un accusé de réception.
- Cliquez sur  et c'est terminé !

**Sinon, vous pouvez répondre sur les documents papier.**

- Si vous choisissez de répondre sur les documents papier, l'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge.
- Remplissez lisiblement les questionnaires, seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.
- L'agent recenseur vient les récupérer quelques jours plus tard à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

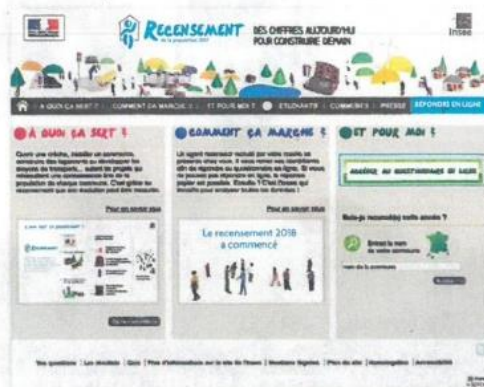
### POUR CONNAÎTRE LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois.

**Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.**



#### En 2018, le recensement se déroule :

**Dans les communes de moins de 10 000 habitants :**

- jusqu'au samedi 17 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.

**Dans les communes de 10 000 habitants ou plus :**

- jusqu'au samedi 24 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 10 mars à La Réunion.

N° imprimé : 101

TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE

[WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)

PLUS D'INFORMATIONS ÉGALEMENT AUPRÈS DE VOTRE AGENT RECENSEUR OU DE VOTRE MAIRIE.

## Risque de perturbations de la distribution d'eau

Le COPE (*Conseil de la politique de l'eau*) de Mesnil-Saint-Loup, informe ses habitants qu'en raison d'un nettoyage du réservoir, une perturbation de la distribution d'eau risque d'avoir lieu en journée **le jeudi 18 janvier 2018 de 9h00 à 18h00**.

Il prie ses abonnés de bien vouloir l'excuser pour ces éventuels désagréments.

**Le président du Cope, Michaël SIMON et le Syndicat départemental des eaux de l'Aube (S.D.D.E.A)**

## Communication Vanne-Amont

Le territoire Vanne-Amont regroupe 24 aires d'alimentation de captage qui alimentent en eau potable un peu plus de 14 000 habitants dont vous faites partie.

En 2016, les 20 collectivités territoriales concernées ont fait le choix de mutualiser leurs moyens et de financer à hauteur de 20% (*le reste étant financé par l'agence de l'eau Seine Normandie*) un animateur territorial agricole à mi-temps pour reconquérir ou préserver la qualité de l'eau issue de ces captages.

Actuellement, cet animateur territorial travaille en relation avec les coopératives agricoles du secteur pour accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires sur leurs cultures.

Dans ce cadre, pour l'année 2017, les agriculteurs ont pu bénéficier, entre autres, de documents techniques, de réunions de travail, de visites de leurs parcelles et de démonstrations de matériels innovants.

Certains d'entre eux se sont déjà engagés dans un programme individuel d'amélioration de leurs pratiques vis-à-vis des eaux souterraines pour une durée de 5 ans. Ils sont suivis dans la réalisation de cet objectif par des conseillers agricoles financés à 100 % par l'agence de l'eau et par les structures agricoles partenaires.

N'hésitez pas à contacter votre animateur territorial agricole, Rodin TAMBURINI, au 03.25.43.72.80 pour toutes questions ou remarques sur ce sujet.



## Chemins de randonnées

La mairie de Mesnil Saint Loup a convenu d'un partenariat avec l'OTNVS (*l'Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine*) pour la rénovation du fléchage des chemins de randonnée.

L'OTNVS s'engage à rénover le balisage déjà existant de nos chemins de randonnées avec la même présentation que dans les autres communes du Nogentais. Cette rénovation comprend l'implantation de pancartes sur les chemins du pourtour du Mesnil mais aussi celles des liaisons inter villages (Palis et Villadin).

La fabrication des pancartes et la mise en place par l'association « chlorophylle » sont financées en partie par ENEDIS.

Cette opération se déroulera en 3 phases :

- Le 28 Janvier : repérage des circuits sur site et établissement de la liste des pancartes nécessaires avec le concours du club « Espérance randonnées » de Nogent.
- Mi-mai : Implantation par l'association « chlorophylle ».
- Le 3 Juin : Organisation de la randonnée annuelle de l'OTNVS (les flâneries de l'OTNVS).

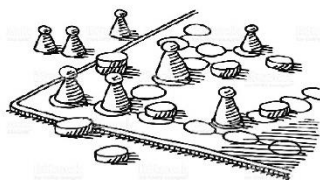
Pour une bonne organisation de cette journée du 28 janvier 2018, nous comptons sur la présence de différents bénévoles qui souhaitent participer à ce repérage afin de remettre en état ce qui a déjà été fait il y a plusieurs années.

Vous pouvez vous faire connaître auprès de M. Francis COURTOIS (06.71.74.35.94) ou de M. Frédéric DEVAILLY (07.81.75.10.41).

Amis marcheurs le rendez-vous est fixé le 28 Janvier à 9h00 à l'atelier (place de la mairie).

## Informations diverses

### Comité des fêtes - Après-midi jeux



**NOUVEAU**

**Le comité des Fêtes de Mesnil Saint Loup organise**

**Des après-midis *JEUX POUR TOUS***

Ils débuteront le **LUNDI 22 JANVIER 2018**

**DE 14 H 00 à 17 H 00**

**JEUX DE CARTES : belote, tarot, ou autre**

**JEUX DE SOCIETE : scrabble, rummikub, etc, etc ...**

Selon vos envies ou connaissances

**Rendez-vous à la petite salle polyvalente, rue des Fossés, tous les lundis, du 22 janvier 2018, jusqu'à fin mars, de 14h00 à 17h00.**

Aucune condition d'inscription.

Pour participer, il faut juste avoir envie de jouer pour partager quelques heures de bon temps.  
Renseignements auprès de Marie-Françoise BECARD, 16-rue Neuve à Mesnil Saint Loup.

**03.25.40.46.88 / 06.84.49.96.16**

### Atelier -musique pour les enfants



**Le comité des fêtes en partenariat avec l'association Music en Othe propose :**

**ATELIER MUSIQUE POUR LES ENFANTS**

**DURANT LES VACANCES DE FEVRIER 2018**

Au programme : **MUSIQUE ET PERCUSSION**

Lieu : Mesnil Saint Loup

Cet atelier sera animé par un professionnel, musicien intervenant

Date : du lundi 5 mars au vendredi 9 mars 2018

De 10h00 à 11h30

Nombre de placés limité.



En fonction du nombre d'inscrit, la salle vous sera indiquée avant le début du stage  
Participation : 20 € pour les 5 jours (Espèces ou chèque à l'ordre du comité des fêtes de Mesnil Saint Loup)

Renseignements et Inscriptions avant le 25 février 2018

Valérie Gatouillat-Velut, 5 rue des Fossés à Mesnil Saint Loup 03.25.40.60.11 / 06.83.99.17.01

Music en Othe : Matthieu Micoulaut. 06.87.28.06.61

## Paroisse

**Dimanche 07 janvier 2018** : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Julien : Epiphanie de Notre Seigneur

**Dimanche 14 janvier 2018** : Messe à 10h30 à Pâlis : Messe en famille

**Dimanche 21 janvier 2018** : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

**Dimanche 28 janvier 2018** : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup

**Vendredi 02 février 2018** : Messe à 19h00 à Mesnil-Saint-Loup : Présentation de Notre Seigneur

La paroisse

## Petites annonces

### URIELE a fugué, l'avez-vous vue ?

Très frileuse, elle a sûrement trouvé abris dans un garage, une véranda, un abri de jardin...

Elle a bientôt 15 ans et a besoin de soins. Nous attendons son retour depuis le 23 octobre dernier.

Elle est rayée fauve et noire sur le dessus et blanche en dessous.

Si vous la voyez, merci de me contacter au 06.22.42.31.04

Gwénaële POIROT-ROZEC

\*\*\*\*



À vendre Peugeot 3008 Allure 1,6l HDI 112ch FAP BVM6 toutes options + grip control et crochet attelage. Très bon état. 104000 kms. Contrôle technique OK.

Estimation "La Centrale" à 11500 €. Vente à 10450 €.

S'adresser à **Nathalie Jaworsky - 5 rue des buchettes – 06.78.25.89.36**

\*\*\*\*

L'Harmonie Music en Othe et l'Orchestre de cuivre Ensemble Chapelain vous présentent leur concert du Nouvel An le dimanche 14 janvier à 15h00 à la salle polyvalente d'Estissac Entrée Gratuite

Marylène COURTOIS

**\*\* Prochain infomesnil : mercredi 07 février 2018 \*\***

